

|                                   |
|-----------------------------------|
| RCS : PARIS<br>Code greffe : 7501 |
|-----------------------------------|

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

|                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Numéro de gestion : 1987 B 12581<br>Numéro SIREN : 343 093 779<br>Nom ou dénomination : COVEA Oblig Inter |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2019 sous le numéro de dépôt 66955



20190669552018

DATE DEPOT : 17/07/2019

N° DE DEPOT : 66955

N° GESTION : 1987B12581

N° SIREN : 343093779

DENOMINATION : COVEA Oblig Inter

ADRESSE : 8-12 rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

MILLESIME : 2018

.

**Extrait**  
**certifié conforme**

**COVEA Oblig Inter**

Société d'investissement à capital variable  
RCS PARIS : 343 093 779  
Siège Social : 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 PARIS

Gretfe du tribunal  
de commerce de Paris  
Comptes annuels déposés le :

18 JUL. 2019

Sous le N° : 66 955 *f.*

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 20 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mars à quinze heures trente, les actionnaires de COVEA Oblig Inter, Société d'Investissement à Capital Variable, se sont réunis en Assemblée Générale mixte au 8 rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS sur convocation du Conseil d'Administration.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

En l'absence de la présidente du conseil d'administration, M. Éric LÉCUYER est désigné pour présider l'Assemblée Générale.

M. Christian LOCARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de l'Assemblée Générale.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau qu'au moins un actionnaire est présent ; l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est excusé.

Le président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

En matière extraordinaire :

- Modifications statutaires.

En matière ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approbation desdits comptes et quitus aux administrateurs ;
- Affectation des résultats ;
- Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise et approbation des termes desdits rapports ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Pouvoirs.

Le président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales "Les Petites Affiches" en date du 5 mars 2019, portant convocation ;
- un exemplaire du rapport annuel, contenant les comptes de l'exercice ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions ;
- les statuts de la société en vigueur ;
- le projet de statuts tels que devant être modifiés ;
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance.

Le président déclare que tous les documents devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie, en application des textes en vigueur. L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et le président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

(...)

### **En matière ordinaire**

#### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **Troisième résolution**

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 2 003 865,11 euros. Compte tenu de l'absence de report à nouveau et après intégration des régularisations, le bénéfice distribuable s'élève à 2 065 282,52 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter comme suit :

- 1 339 166,75 euros distribués en dividendes (soit 0,20 euros par action) ;
- 726 115,77 euros en capitalisation.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 15 avril 2019.

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été de :

- 2017 : 0,25 euros ;
- 2016 : 0,25 euros ;
- 2015 : 0,50 euros.

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élèvent à - 2 571 107,45 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter dans leur intégralité au compte de capitalisation.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

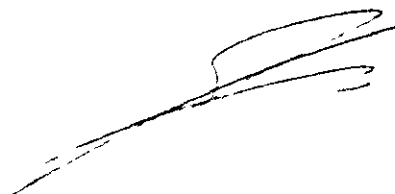
(...)

**COVEA Oblig Inter**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RCS Paris : 343 093 779  
8-12 rue Boissy d'Anglas  
75008 PARIS

COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Copie certifiée  
conforme**

Jacques-André NADAL  
Président Directeur Général



## COMPTES DE L'EXERCICE

## • BILAN ACTIF au 31/12/2018 (EUR)

|                                                                                                                                    | 31/12/2018            | 29/12/2017            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Immobilisations nettes</b>                                                                                                      |                       |                       |
| <b>Dépôts</b>                                                                                                                      |                       |                       |
| <b>Instruments financiers</b>                                                                                                      | <b>226 609 037,10</b> | <b>206 001 529,13</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>                                                                                               |                       |                       |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     |                       |                       |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 |                       |                       |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                                                                                           | <b>216 293 420,08</b> | <b>182 916 646,76</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                     | 216 293 420,08        | 182 916 646,76        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                 |                       |                       |
| <b>Titres de créances</b>                                                                                                          | <b>2 299 128,25</b>   | <b>2 456 262,90</b>   |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                      | 2 299 128,25          | 2 456 262,90          |
| Titres de créances négociables                                                                                                     | 2 299 128,25          | 2 456 262,90          |
| Autres titres de créances                                                                                                          |                       |                       |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                  |                       |                       |
| <b>Organismes de placement collectif</b>                                                                                           | <b>7 945 222,53</b>   | <b>20 568 109,47</b>  |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays                                      | 7 945 222,53          | 20 568 109,47         |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE                                  |                       |                       |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés         |                       |                       |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés |                       |                       |
| Autres organismes non européens                                                                                                    |                       |                       |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>                                                                                           |                       |                       |
| Créances représentatives de titres reçus en pension                                                                                |                       |                       |
| Créances représentatives de titres prêtés                                                                                          |                       |                       |
| Titres empruntés                                                                                                                   |                       |                       |
| Titres donnés en pension                                                                                                           |                       |                       |
| Autres opérations temporaires                                                                                                      |                       |                       |
| <b>Instruments financiers à terme</b>                                                                                              | <b>71 266,24</b>      | <b>60 510,00</b>      |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                                                                                    | 71 266,24             | 60 510,00             |
| Autres opérations                                                                                                                  |                       |                       |
| <b>Autres instruments financiers</b>                                                                                               |                       |                       |
| <b>Créances</b>                                                                                                                    | <b>287 833,43</b>     | <b>77 476,55</b>      |
| Opérations de change à terme de devises                                                                                            |                       |                       |
| Autres                                                                                                                             | 287 833,43            | 77 476,55             |
| <b>Comptes financiers</b>                                                                                                          | <b>1 017 773,43</b>   | <b>4 542 842,72</b>   |
| Liquidités                                                                                                                         | 1 017 773,43          | 4 542 842,72          |
| <b>Total de l'actif</b>                                                                                                            | <b>227 914 643,96</b> | <b>210 621 848,40</b> |

▪ **BILAN PASSIF au 31/12/2018 (EUR)**

|                                                                            | 31/12/2018            | 29/12/2017            |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                                    |                       |                       |
| Capital                                                                    | 228 194 389,64        | 211 137 413,31        |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)                |                       |                       |
| Report à nouveau (a)                                                       |                       |                       |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)                           | -2 571 107,45         | -3 174 953,44         |
| Résultat de l'exercice (a, b)                                              | 2 065 282,52          | 2 464 975,42          |
| <b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b> | <b>227 688 564,71</b> | <b>210 427 435,29</b> |
| <b>Instruments financiers</b>                                              | <b>71 266,24</b>      | <b>60 510,00</b>      |
| Opérations de cession sur instruments financiers                           |                       |                       |
| Opérations temporaires sur titres                                          |                       |                       |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension                         |                       |                       |
| Dettes représentatives de titres empruntés                                 |                       |                       |
| Autres opérations temporaires                                              |                       |                       |
| <b>Instruments financiers à terme</b>                                      | <b>71 266,24</b>      | <b>60 510,00</b>      |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                            | 71 266,24             | 60 510,00             |
| Autres opérations                                                          |                       |                       |
| <b>Dettes</b>                                                              | <b>154 813,01</b>     | <b>133 903,11</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                                    |                       |                       |
| Autres                                                                     | 154 813,01            | 133 903,11            |
| <b>Comptes financiers</b>                                                  |                       |                       |
| Concours bancaires courants                                                |                       |                       |
| Emprunts                                                                   |                       |                       |
| <b>Total du passif</b>                                                     | <b>227 914 643,96</b> | <b>210 621 848,40</b> |
| (a) Y compris comptes de régularisation                                    |                       |                       |
| (b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice                    |                       |                       |

▪ **HORS BILAN au 31/12/2018 (EUR)**

|                                                 | 31/12/2018    | 29/12/2017   |
|-------------------------------------------------|---------------|--------------|
| <b>Opérations de couverture</b>                 |               |              |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |               |              |
| Contrats futures                                |               |              |
| CME EC EURUSD 0319                              | 7 044 323,14  |              |
| XEUR FGBL BUN 0318                              |               | 5 173 760,00 |
| XEUR FGBL BUN 0319                              | 10 957 180,00 |              |
| Engagement sur marché de gré à gré              |               |              |
| Autres engagements                              |               |              |
| <b>Autres opérations</b>                        |               |              |
| Engagement sur marchés réglementés ou assimilés |               |              |
| Engagement sur marché de gré à gré              |               |              |
| Autres engagements                              |               |              |

## ▪ COMPTE DE RÉSULTAT au 31/12/2018 (EUR)

|                                                                 | 31/12/2018          | 29/12/2017          |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                      |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                   | 2 065,24            | 3 791,94            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                      |                     |                     |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                  | 3 793 636,74        | 4 142 048,55        |
| Produits sur titres de créances                                 | 10 395,01           | 11 548,86           |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres     |                     |                     |
| Produits sur instruments financiers à terme                     |                     |                     |
| Autres produits financiers                                      |                     |                     |
| <b>Total (1)</b>                                                | <b>3 806 096,99</b> | <b>4 157 389,35</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                       |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres      |                     |                     |
| Charges sur instruments financiers à terme                      |                     |                     |
| Charges sur dettes financières                                  | 8 454,77            | 1 122,05            |
| Autres charges financières                                      |                     |                     |
| <b>Total (2)</b>                                                | <b>8 454,77</b>     | <b>1 122,05</b>     |
| <b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>              | <b>3 797 642,22</b> | <b>4 156 267,30</b> |
| Autres produits (3)                                             |                     |                     |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)            | 1 793 777,11        | 1 697 508,14        |
| <b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b> | <b>2 003 865,11</b> | <b>2 458 759,16</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (5)                    | 61 417,41           | 6 216,26            |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)         |                     |                     |
| <b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>                         | <b>2 065 282,52</b> | <b>2 464 975,42</b> |

▪ **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

**RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

**Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

## • ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

Titres de créances négociables :

i. Les bons du trésor et valeurs assimilées (BTF, T-bill, Letras, BOTS etc...) ainsi que les titres négociables à moyen terme et valeurs assimilées dont l'échéance est supérieure à un an sont évalués selon un prix de marché sur la base de cours contribués.

ii. Les titres négociables à court terme et valeurs assimilées (ECP, NEU CP etc...) dont l'échéance est inférieure à un an sont évalués quotidiennement selon les modalités suivantes :

1. Pour les titres acquis jusqu'au 30/11/2018 :

- Si la date de maturité est inférieure au 21/01/2019 inclus : ils sont évalués de façon linéaire ;
- Si la date de maturité est supérieure au 21/01/2019 : ils sont évalués via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement à compter du 03/12/2018.

2. Pour les titres acquis à partir du 03/12/2018 et quelle que soit la date de maturité : ils sont évalués via un spread et une courbe de taux composite représentative de l'univers d'investissement.

• Parts et actions d'OPC : Les actions de SICAV et parts de Fonds Communs de Placement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

## • ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

### Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de 0,80% TTC de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds.

### Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

| Sommes Distribuables                                   | Actions C/D                       |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Affectation du résultat net                            | Capitalisation et/ou distribution |
| Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées | Capitalisation                    |



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2018**

**COVEA OBLIG INTER**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
COVEA FINANCE  
8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable COVEA OBLIG INTER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59. F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 75 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA OBLIG INTER

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France, Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



COVEA OBLIG INTER

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'exercice comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 400 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## COVEA OBLIG INTER

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM